

**Principales conclusions du Séminaire national tripartite
Sur l'emploi des diplômés de l'Enseignement Supérieur**

Tunis, 6 -9 septembre 2004

Le séminaire a examiné un certain nombre de thèmes relatifs à l'emploi des diplômés de l'Enseignement supérieur qui ont été présentés par des conférenciers nationaux et internationaux (BIT). A la suite des débats, les conclusions suivantes ont été adoptées :

- 1. S'orienter vers un modèle de croissance basé sur les nouvelles possibilités offertes par l'économie du savoir, les nouveaux modes de travail et de production et l'évolution des technologies de l'information et de la communication,**
- 2. Faire participer toutes les composantes de la société à la promotion de l'emploi et ce, compte tenu de la responsabilité collective qui incombe à tous les partenaires pour une meilleure coordination et coopération,**
- 3. Encourager le dialogue sociale et la négociation collective sur les questions relevant de l'emploi à tous les niveaux : national, sectoriel, local et de l'entreprise,**
- 4. Promouvoir un système d'informations sur les diplômés de l'enseignement supérieur et renforcer le suivi de leur réinsertion dans le circuit économique,**
- 5. Renforcer les bureaux de l'emploi par des compétences et des équipements leur permettant d'améliorer leurs capacités à assurer leurs fonctions traditionnelles et nouvelles et surtout en ce qui concerne l'appui à la promotion des micro et petites entreprises,**
- 6. Sensibiliser les entreprises économiques sur l'importance d'améliorer les taux d'encadrement avec pour objectif d'accroître leur compétitivité et leurs capacités à faire face aux défis découlant de la mondialisation de l'économie,**
- 7. Encourager le mouvement associatif dans le domaine de l'emploi par la création d'associations et de mutuelles pouvant aider les jeunes diplômés à une meilleure intégration dans l'économie et à la promotion de l'emploi indépendant (PME-PMI),**
- 8. Faire connaître à une large échelle, et surtout aux diplômés de l'enseignement supérieur, les possibilités d'emplois qu'offrent les nouvelles formes de travail,**

9. **Créer au sein de l'Observation National de l'Emploi, au Ministère de l'Emploi, une unité de suivi des nouvelles formes de travail et ce en vue de détecter les possibilités d'emplois offertes au niveau national et à l'étranger,**
10. **Promouvoir des législations du travail en relation avec les nouvelles formes du travail,**
11. **Améliorer l'environnement des investissements pour encourager le secteur privé à accélérer le processus de création d'entreprises, à attirer plus d'investissements extérieurs avec pour objectif de fournir un travail décent à tous les demandeurs d'emploi,**
12. **Elaborer une étude sur la situation des entreprises en Tunisie en mettant l'accent sur les difficultés qui ont entravé le rythme de création des entreprises et activités en dépit des encouragements et avantages accordés,**
13. **Diffuser les résultats des études stratégiques sectorielles effectuées et ce en vue d'une large connaissance et une meilleure utilisation de ceux-ci,**
14. **Evaluer de façon périodique les différents programmes de réhabilitation et réinsertion professionnelle avec pour objectif de déterminer leur rentabilité et efficacité et de rationaliser les interventions de l'Etat dans le domaine de la prise en charge des diplômés de l'enseignement supérieur,**
15. **Réviser les législations sur l'emploi des personnes portant un handicap en leur donnant la priorité dans l'embauche pour des catégories de postes d'emplois identifiées,**
16. **Opérationnaliser le partenariat entre les institutions de l'Enseignement supérieur, les services de l'emploi, les entreprises économiques afin de promouvoir l'emploi des handicapés diplômés de l'Enseignement supérieur,**
17. **Diffuser la culture de l'entrepreneuriat et du travail indépendant, par l'organisation de campagnes de sensibilisation à travers tous les organes d'information,**
18. **Développer l'esprit d'initiative auprès des nouvelles générations, en généralisant l'intégration des unités de formation pour la création d'entreprises et la formation pour le travail indépendant dans les différents programmes d'enseignement et de formation, notamment les programmes de l'enseignement supérieur,**

19. **Accorder une attention accrue et fournir l'encadrement nécessaire aux étudiants durant les stages sur le terrain leur permettant ainsi de prendre connaissance de la réalité de la vie professionnelle et d'acquérir l'expertise suffisante les préparant au travail indépendant,**
20. **Multiplier les rencontres entre les promoteurs de projets et les étudiants, pour permettre à ceux-ci de bénéficier des expériences dans la création des projets,**
21. **Généraliser les couveuses d'entreprises et les Centres de travail à distance ainsi que les espaces d'entreprenariat au niveau de toutes les régions,**
22. **Renforcer les interactions entre les différentes institutions d'éducation et de formation et ceci à tous les niveaux, et procéder à l'évaluation de ces institutions en vue d'améliorer la qualification des diplômés et augmenter leur employabilité sur le marché national et à l'étranger,**
23. **Introduire plus de flexibilité dans la création et la gestion des institutions de l'Enseignement supérieur tenant compte des mutations du marché du travail aux niveaux national et international,**
24. **Encourager l'investissement privé dans la recherche scientifique et technologique par l'adoption de mesures d'incitations fiscales et autres surtout dans les domaines prometteurs pour la création d'entreprises qui pourraient attirer les diplômés de l'Enseignement supérieur et contribuer ainsi au développement des institutions d'éducation et de recherche et de l'économie de façon générale,**
25. **Renforcer l'ouverture de l'Université sur son environnement économique et sociale par la participation des acteurs du monde du travail dans la définition des filières de formation, d'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'éducation,**
26. **Ouvrir des passerelles entre la formation professionnelle et l'enseignement supérieur à l'instar de l'expérience des Instituts Supérieurs Technologiques encourageant ainsi la demande d'accès à la formation professionnelle,**
27. **Adopter des normes et des standards internationaux dans la formation des diplômés des institutions d'éducation et de formation surtout dans les domaines des langues, et ce, en vue de tirer profit des opportunités d'emplois à l'étranger (Union Européenne) permettant ainsi l'emploi des compétences tunisiennes qui n'ont pas été absorbées par le marché local,**
28. **Accélérer la mise en place de la zone arabe de libre échange et du marché arabe commun qui contribueront à la promotion de l'emploi des jeunes arabes,**

- 29. S'orienter vers la réalisation de la liberté de mouvement de la main d'œuvre au niveau mondial et ceci dans le cadre des négociations bilatérales et multilatérales sur la libération des échanges commerciaux et des services en accordant une attention accrue à la dimension sociale du partenariat économique,**
- 30. Elaborer une stratégie arabe commune facilitant l'emploi des diplômés de l'enseignement supérieur et donnant la priorité à l'emploi des compétences arabes avant de recourir aux compétences étrangères. Cette stratégie pourrait être envisagée dans le cadre du programme de promotion de l'emploi des jeunes dans les pays arabes «OAT».**

This document was created with Win2PDF available at <http://www.daneprairie.com>.
The unregistered version of Win2PDF is for evaluation or non-commercial use only.